



BUDGET PRIMITIF 2024
NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

Conseil municipal du mardi 9 avril 2024

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget.

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du budget 2024 du budget principal de la Commune.

Le budget primitif est présenté suivant l'instruction comptable M57. Il retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le maire ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Conformément aux possibilités offertes par la nomenclature M57, il est proposé au Conseil municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections. En cas d'utilisation de cette délégation, le Maire informera l'Assemblée délibérante de ces mouvements lors de la séance la plus proche.

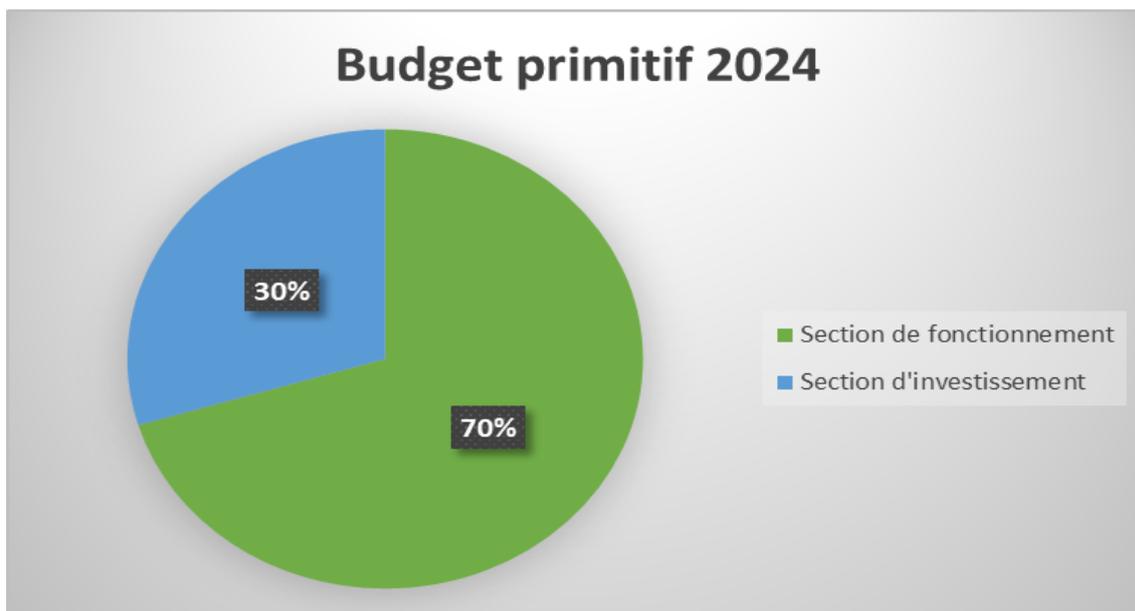
Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte.

BUDGET PRIMITIF 2024 BUDGET PRINCIPAL

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET 2024

Le Budget Primitif 2024 de la commune s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement 1 566 119.67 €
- Section d'investissement 660 122.06 €



EVOLUTION BUDGET 2024 / BUDGET 2023

	FONCTIONNEMENT		
	BUDGET 2024	BUDGET 2023	EVOLUTION
DEPENSES	1 566 119.67 €	1 490 139.00 €	5.09 %
RECETTES	1 566 119.67 €	1 490 139.00 €	5.09 %

	INVESTISSEMENT		
	BUDGET 2024	BUDGET 2023	EVOLUTION
DEPENSES	660 122.06 €	979 915.00 €	- 32.64 %
RECETTES	660 122.06 €	979 915.00 €	- 32.64 %

AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 laisse apparaître un solde positif de 243 593.28 € auquel il convient de rajouter l'excédent antérieur reporté d'un montant de 348 340.78 €. Le résultat cumulé se porte donc à 591 934.06 €.

Le résultat d'investissement de l'exercice 2023 laisse apparaître un solde positif de 99 603.40 € auquel il convient de soustraire le déficit antérieur reporté d'un montant de – 208 539.79 €. Le résultat cumulé se porte donc à – 108 936.39 €.

Le solde des restes à réaliser d'investissement s'élève à – 93 674 € (Recettes : 0 € et dépenses : 93 674 €)

Le besoin d'autofinancement de la section investissement s'élève donc à 202 610.39 €

L'affectation des résultats 2023 se matérialise de la façon suivante :

- ▶ 389 323.67 € à la section de fonctionnement (R002 – Excédent de fonctionnement reporté)
- ▶ 202 610.39 € à la section investissement (R1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés)
- ▶ 108 936.39 € à la section investissement (D001 – Déficit d'investissement reporté)

ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

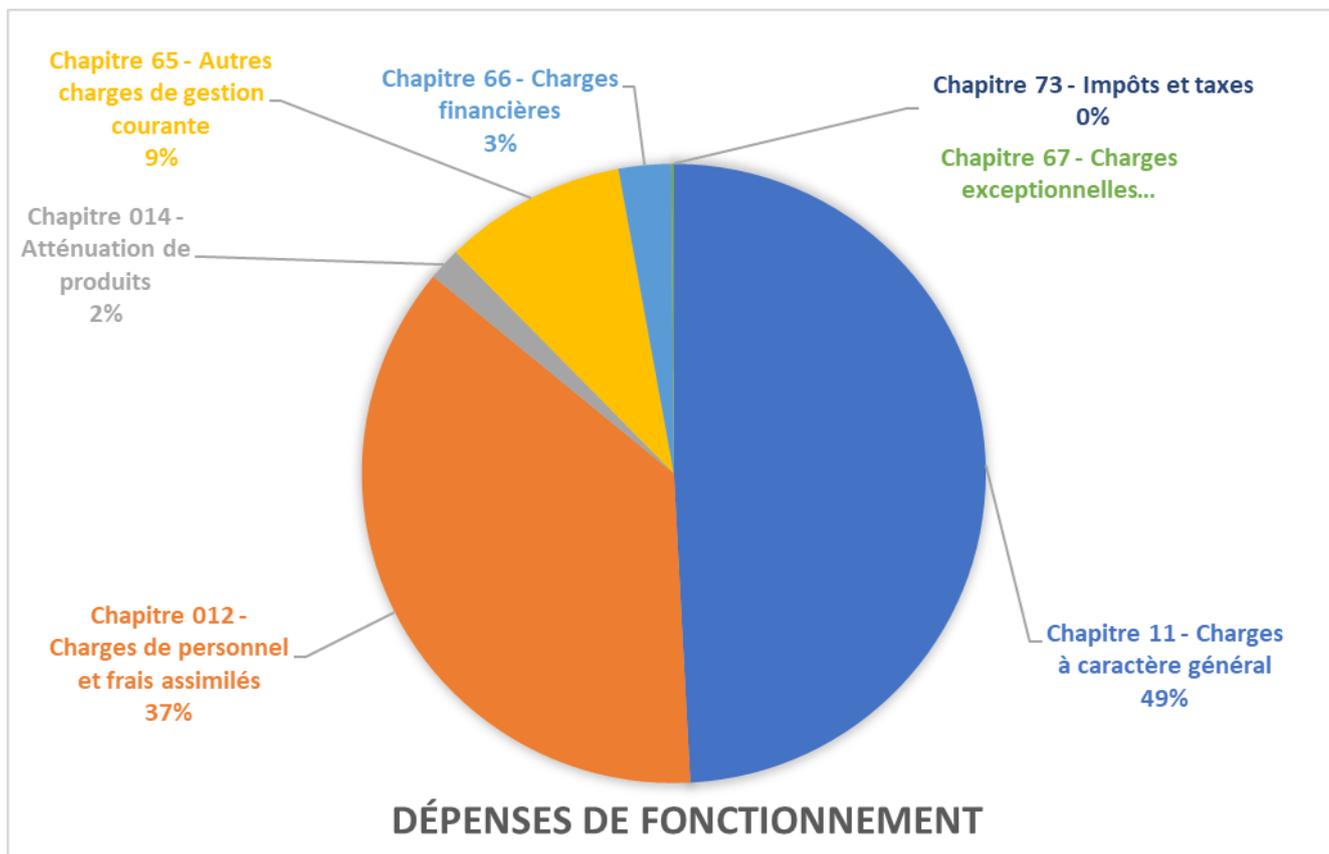
La section de fonctionnement est en augmentation par rapport à 2023. Elle est caractérisée d'un côté par la volonté de maîtrise de la dépense publique rendue d'autant plus nécessaire dans ce contexte de crise énergétique. Néanmoins, des dépenses pluriannuelles de fonctionnement sont à engager dès 2024, notamment en matière d'entretien de bois (élagage, abattage, remplacement selon un plan de gestion élaboré par l'ONF), ainsi que de renouvellement de matériels vétustes.

1- Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 566 119.67 € et se répartissent de la façon suivante :

- 1 295 217.00 € en dépenses réelles
- 20 000.00 € en dépenses d'ordre
- 250 902.67 € de virement à la section d'investissement

CHAPITRE	BP 2023	BP 2024	Evolution
011 – Charges à caractère général	429 900.00	636 690.00	+ 206 790.00
012 – Charges de personnel	463 030.00	476 960.00	+ 13 930.00
014 – Atténuations de produits <i>Contribution au FPIC</i>	21 000.00	22 000.00	+ 1 000.00
65 – Autres charges de gestion courante	113 084.00	122 700.00	+ 9 616.00
66 – Charges financières <i>Remboursement des intérêts d'emprunts</i>	37 400.00	35 200.00	- 2 200.00
67 – Charges exceptionnelles	500.00	1 500.00	+ 1 000.00
73 – Impôts et taxes		167.00	+ 167.00
022 – Dépenses imprévues	71 567.00	0.00	- 71 567.00
TOTAL DES DEPENSES REELLES	1 136 481.00	1 295 217.00	+ 158 736.00
023 – Virement à la section d'investissement	335 292.00	250 902.67	- 84 389.33
042 – Opérations d'ordre entre section	18 366.00	20 000.00	+ 1 634.00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 490 139.00	1 566 119.67	+ 75 980.67



Chapitre 011 : Les charges à caractère général représentent 49.16 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles sont en hausse de 48 % par rapport au budget prévisionnel de 2023.

Sur ce chapitre budgétaire, sont inscrites les dépenses liées au fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, chauffage, carburants, téléphone, fournitures administratives, le fleurissement, l'entretien des bois et forêts (élagage, abattage et plantations), les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments communaux y compris les travaux sur l'estacade suite à la tempête de fin d'année, l'entretien des matériels, les contrats de maintenance, la surveillance de la baignade par le SDIS en juillet et août, la sous-traitance à des entreprises pour l'entretien des espaces verts (entrées de la commune et de la Résidence La Croix La Dame), les festivités, les diagnostics énergétiques (salle polyvalente et école), les primes d'assurances, les impôts et taxes payés par la commune...

Chapitre 012 : les charges de personnel représentent 36.82 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles sont en progression de 2.92 % par rapport à 2023.

L'effectif du personnel communal sur les emplois permanents est composé de 11 agents :

Filière Technique	7 agents titulaires à temps complet 1 agent contractuel à temps complet
Filière administrative	2 agents à temps complet 1 agent contractuel à mi-temps

Un agent de la filière technique est placé en congé de longue maladie depuis janvier 2021 et une procédure est en cours pour une mise en retraite anticipée.

Pour pallier à l'accroissement saisonnier de l'activité du service technique, il est prévu le recrutement de 2 agents à temps complet :

- 1 agent à temps complet pour une durée de 2 mois affecté à l'entretien de la voirie

- 1 agent à temps complet pour une durée de 6 mois rattaché au service technique et qui fait office d'agent de surveillance de la voie publique

Il est tenu compte également :

- De la participation employeur pour la protection sociale versée mensuellement (40 € pour la « Santé » et 7 € pour la « Prévoyance »)
- Le versement des cotisations au CNAS (Comité National d'Action Sociale)
- L'assurance du personnel qui couvre les arrêts de travail qui connaît une forte hausse due à la sinistralité sur les deux dernières années.
- La médecine préventive

Chapitre 014 : Atténuations de produits pour 22 000 €. Il s'agit de la contribution de la commune au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

Chapitre 65 : Les autres charges de gestion courante,

Elles sont en hausse de 8% par rapport à 2023, soit + 9 616 €.

Ce chapitre retrace, les indemnités et cotisations des élus, la contribution annuelle versée au service incendie (SDIS), les participations intercommunales versées au Syndicat du Collège de Saint Valery en Caux et au SIVOS de la Veules & du Dun, les subventions attribuées aux associations, l'aide sociale, la participation versée au SML 76 pour la réfection des épis 1 et 7, et pour le confortement du perré ouest (44 000 € sur 5 ans à partir de 2024)

Chapitre 66 : Les charges financières sont en baisse de 6 % par rapport à 2023

Ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement des intérêts de la dette.

Chapitre 67 : Les charges exceptionnelles (principalement une provision).

Chapitre 73 : Impôts et taxes

Il s'agit d'un reversement de trop perçu de CVAE de l'année 2023.

Chapitre 023 : Le virement à la section investissement. Cette somme contribue à l'autofinancement de la section investissement à hauteur de 250 902.67 €.

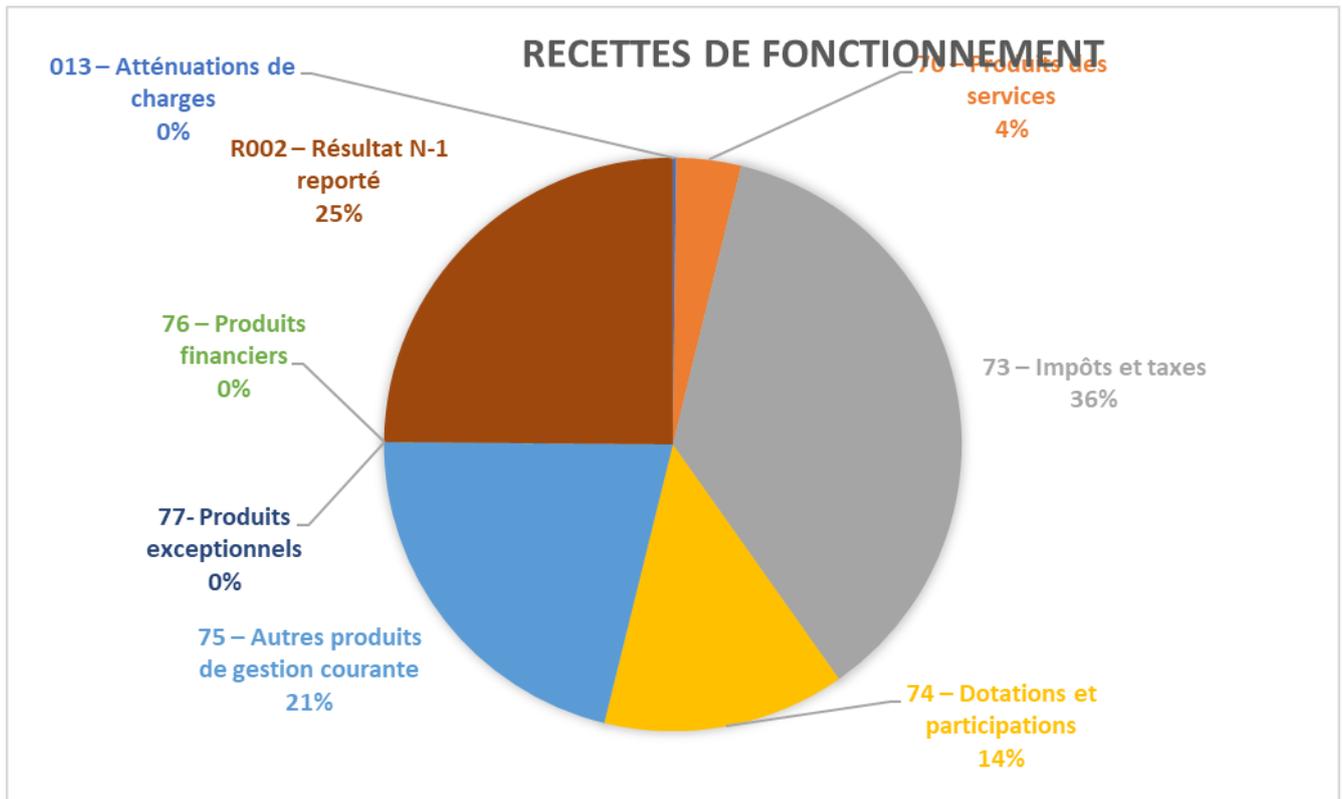
Chapitre 042 : Représente les dotations aux amortissements.

2- Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 566 119.66 € et se répartissent de la façon suivante :

- 1 176 796.00 € en recettes réelles
- 389 323.67 € de résultat de fonctionnement reporté

CHAPITRE	BP 2023	BP 2024	Evolution
013 – Atténuations de charges	20 190.22	3 000.00	- 17 190.22
70 – Produits des services	51 260.00	56 660.00	+ 5 400.00
73 – Impôts et taxes	570 669.00	570 583.00	- 86.00
74 – Dotations et participations	214 839.00	212 668.00	- 2 171.00
75 – Autres produits de gestion courante	284 540.00	333 585.00	+ 49 045.00
76 – Produits financiers	100.00	100.00	0
77- Produits exceptionnels	200.00	200.00	0
TOTAL DES RECETTES REELLES	1 141 798.22	1 176 796.00	+ 34 997.78
R002 – Résultat N-1 reporté	348 340.78	389 323.67	+ 40 982.89
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 490 139.00	1 566 119.67	+ 75 980.67



Chapitre 013 : Les atténuations de charges. Il s'agit des remboursements consécutifs aux arrêts de maladie des agents titulaires et non titulaires. (1 agent en congé de longue maladie maintenu dans ses droits à titre conservatoire avant mise en retraite anticipée pour invalidité)

Chapitre 70 : Les produits des services sont en hausse de 10 %. Ce chapitre concerne les recettes constituées des concessions du cimetière, des fermages (cressonnières & terres agricoles), du remboursement des taxes foncières (VVF et Camping les Mouettes), du remboursement par le SIVOS de certains frais de fonctionnement de l'école et de la cantine scolaire.

Chapitre 73 : Les impôts et taxes représentent 48.48 % des recettes réelles de fonctionnement.

Le chapitre est stable par rapport à 2023.

Il est à noter que la loi de Finances 2023 supprime sur deux ans (2023 et 2024) la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) due par les entreprises. En contrepartie, l'Etat verse aux collectivités locales une fraction de la TVA

La dotation de solidarité de la CCCA est en légère baisse par rapport à 2023 (-1529 €)

Chapitre 74 : Les dotations et participations représentent 18 % des recettes réelles de fonctionnement et sont en légère baisse par rapport à 2023.

Ce chapitre comprend les dotations versées par l'état : le FC TVA, la dotation de solidarité rurale et la dotation forfaitaire.

La taxe additionnelle sur les mutations et le FDTP (Fonds Départemental de péréquation de la Taxe Professionnelle) n'étant pas encore connues seront inscrites au budget par décision modificative dès leur notification.

Chapitre 75 : Les autres produits représentent 28 % des recettes réelles de fonctionnement

L'essentiel des recettes de ce chapitre est constitué :

✓ Des locations des biens communaux :

- Les loyers des logements communaux
- Les locaux loués à l'année
- Le loyer versé par VVF d'un montant de 166 974 €. Il se décompose d'un loyer fixe (36 700 €) et de loyers trimestriels complémentaires (130 274 €) correspondants aux remboursements des échéances

de l'emprunt

- Les locations de la salle polyvalente, la salle d'expositions de la Chapelle

✓ La redevance versée par l'exploitant du camping les Mouettes est budgétée pour le solde de 2023 et l'acompte de 2024.

Chapitre 76 : Il s'agit des produits financiers.

Chapitre 77 : Il s'agit essentiellement d'une provision au titre des produits exceptionnels

R002 : Correspond à l'excédent antérieur reporté.

ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1- Les dépenses d'investissement

Les dépenses totales de la section d'investissement s'élèvent à 660 122.06 € restes à réaliser inclus.

- 124 760 € de remboursement de la dette en capital
- 332 751.67 € de nouveaux investissements
- 93 674 € de restes à réaliser
- 108 936.39 € de déficit reporté

CHAPITRE	BP 2023	BP 2024
16 – Emprunts et dettes assimilées	121 960.21	124 760.00
20 – Immobilisations incorporelles	20 000.00	8 000.00
204 – Subventions d'équipement versées	1 150.00	28 300.00
21 – Immobilisations corporelles	203 800.00	150 451.67
23 – Immobilisations en cours	131 000.00	146 000.00
TOTAL DES DEPENSES REELLES	477 910.21	457 511.67
<i>Restes à réaliser</i>	<i>293 465.00</i>	<i>93 674.00</i>
D001 – Résultat N-1 reporté	208 539.79	108 936.39
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES	979 915.00	660 122.06

Détail des investissements programmés en 2024

DETAIL DES INVESTISSEMENTS	RAR (*) 2023	BP 2024	Total Budget 2024
Participation éclairage public lotissement allée de la Bergerie	0.00	28 300.00	28 300.00
204 – Subventions d'équipement versées	0.00	28 300.00	28 300.00
Logiciel comptabilité, état civil		8 000.00	8 000.00
20 – Immobilisations incorporelles	0.00	8 000.00	8 000.00
Equipements du cimetière (achat cavurnes)		2 550.00	2 550.00
Revêtement synthétique tennis court n°1		36 800.00	36 800.00
Réfection du platelage front de mer		20 000.00	20 000.00
Réfection mur saint Nicolas		15 210.00	15 210.00
Restauration de l'orgue de l'église	21 450.00	0.00	21 450.00
Remise en état Sente à Sel		12 850.00	12 850.00
Assainissement maison tennis		20 000.00	20 000.00
Remise en état des infrastructures de la pataugeoire		15 000.00	15 000.00
Renouvellement d'extincteurs		2 000.00	2 000.00
Remplacement des portes des cabanes de pêche	14 700.00	0.00	14 700.00
Acquisition vélo à assistance		3 040.00	3 040.00

Signalétique accès centre du village		10 000.00	10 000.00
Mobilier urbain		10 000.00	10 000.00
Installation d'une borne incendie route de Blossesville	4 624.00		4 624.00
Désherbeur sans projection	6 100.00		6 100.00
Travaux non affectés		3 001.67	3 001.67
21 – Immobilisations corporelles	46 874.00	150 451.67	197 325.67
Restructuration des locaux scolaires	46 800.00	130 000.00	176 800.00
Travaux de mise aux normes des locaux de l'Usine	0.00	6 000.00	6 000.00
Mise en accessibilité mairie – Etudes et diagnostic architectural	0.00	10 000.00	10 000.00
23 – Immobilisations en cours	46 800.00	146 000.00	192 800.00
TOTAL	93 674.00	332 751.67	426 425.67

(*) RAR = Restes à réaliser

2- Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement prévisionnelles s'établissent à 660 122.06 €, restes à réaliser inclus.

- 387 219.39 € en recettes réelles
- 20 000.00 € en recettes d'ordre
- 250 902.67 € en virement de la section de fonctionnement

CHAPITRE	BP 2023	BP 2024
10 – Dotations Fonds divers Réserves	513 016.00	226 380.39
13 – Subventions d'investissement	70 377.00	128 389.00
16 - Emprunts		32 450.00
024 – Produits des cessions d'immobilisations	2 000.00	2 000.00
TOTAL DES RECETTES REELLES	585 393.00	389 219.39
021 – Virement de la section de fonctionnement	335 292.00	250 902.67
040 – Opérations d'ordre entre section	18 366.00	20 000.00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	939 051.00	660 122.06
Restes à réaliser	40 864.00	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES	979 915.00	660 122.06

Les recettes d'investissement sont principalement :

- | | |
|---|--------------|
| - Le virement de la section de fonctionnement..... | 250 902.67 € |
| - Les recettes d'amortissement | 20 000.00 € |
| - Les produits de cessions (enveloppe prévisionnelle si nécessaire) | 2 000.00 € |
| - L'excédent de fonctionnement capitalisé (affectation du résultat) | 202 610.39 € |
| - Le FC TVA | 20 770.00 € |
| - Fonds de concours obtenus de la CCCA/Subvention Département/Région | 128 389.00 € |
| - Taxe d'aménagement | 3 000.00 € |
| - Emprunts | 32 450.00 € |
- (pas d'emprunts de prévu – Correspond aux demandes de subv/fds de concours en attente d'accord)

STABILITE FISCALE

La loi de Finances 2023 prévoit une revalorisation des bases des valeurs locatives de 3.9 %. Cette indexation engendre une augmentation mécanique des recettes fiscales des impôts fonciers pour la commune. Mais cette revalorisation aura un impact pour les contribuables au niveau des taxes foncières.

Le produit fiscal 2024 a été inscrit au budget primitif sur la base des taux inchangés de 2023.

Il est à noter, que la commune retrouve cette année le pouvoir de taux en matière de taxe d'habitation sur les résidences secondaire.

- ✓ Taxe d'habitation (résidences secondaires) : 7.11 %
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 31.16 % (1)
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 16.67 %
- ✓ Cotisation Foncière des Entreprise (CFE) : 8.62 %

(1) Taux voté en 2021 : Taux 2020 de la commune 5.80 % + Taux 2020 Département 76 de 25.36 %

ÉTAT DE LA DETTE

En 2023, l'annuité de la dette s'élève à 159 836 € (dont 130 273 € au titre des emprunts VVF)

Etat de la dette au 1^{er} janvier 2024

Capital total restant dû au 01/01/2023	Annuité de l'exercice 2024	
	Capital	Charges d'intérêt
1 776 736 €	124 744 €	35 092 €